

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le dix-neuf novembre à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Sophie DEMAN, Valérie VERKINDEREN et Alain PANNET, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 5 novembre 2013,
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Associations » du 6 novembre 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Rythmes scolaires » du 14 novembre 2013
- **DECIDE**, à l'unanimité, de réaliser l'aménagement d'un terrain multisport sur une partie du parking du gymnase,
- **DECIDE** de retenir le devis de MEFRAN Collectivités pour un montant total HT de 41 500 €,
- **SOLLICITE** le bénéfice de subventions auprès du Conseil Général
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2013
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées sur les fonds libres de la commune.
- **HABILITE** Monsieur Hubert ARROUART, Maire à signer la convention de mise à disposition de l'emprise nécessaire à la réalisation des travaux de voirie d'accès au niveau cimetière avec l'AF de Courtisols,
- **DESIGNE** Monsieur le maire à représenter la commune pour tout ce qui concerne l'exécution de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de COURTISOLS à mandater le Cabinet d'Avocats FIDAL, (demeurant Allée Jean-Marie Amelin, Bâtiment B, 51370 CHAMPIGNY), Maître Nicolas CARNOYE et/ou Maître Caroline DUITTS, aux fins :
 - d'introduire toute procédure judiciaire dans le but de faire cesser le trouble né de l'abandon des biens de feu Monsieur ROLLET Michel,
 - de saisir la Juridiction compétente (Tribunal Administratif, Tribunal de Grande Instance,...)
 - de représenter la Commune dans le cadre de ces procédures judiciaires.
- **ACCEPTTE**, à l'unanimité, la participation financière du Maire et des Adjointes au feu d'artifice tiré le jour du 14 juillet 2013.
Monsieur le Maire offre 82,00 € et les 5 adjoints verseront 34,00 € chacun.
- **DECIDE**, compte tenu de la délibération prise en 1998 estimant la surface utilisée à 37%, de fixer à 1 746,10 € la participation de la CCSV aux frais de chauffage du secrétariat de mairie au titre de l'année 2013.
- **ENTEND** les informations suivantes :
→ accord pour la pose d'un miroir à l'angle de l'Ety la Corne et la rue de Saint Julien,

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 17 décembre 2013 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART